

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

2022 - 02 CREATION DU BUDGET ANNEXE « TRANSITION ENERGETIQUE »

L'an deux mille vingt-deux, le Jeudi 24 Février, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 17 février 2022, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 18
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués titulaires absents :

Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé – pouvoir donné à R.CHARBONNIER)

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DAVID

Affichage le 24 février 2022

Vu Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2221-1 et suivants, L2224-1 et suivants,

Vu le Code général des Impôts et notamment l'article 256 B et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu les statuts du SYDELA et notamment l'article 6 relatif aux activités complémentaires à l'exercice de la compétence obligatoire et des compétences optionnelles,

Considérant que l'activité de production et de vente d'énergies, notamment l'exploitation de panneaux photovoltaïques, est une activité constitutive d'un service public industriel et commercial qui nécessite la création d'un budget annexe assujetti à la TVA.

Considérant que les prestations de services proposées aux non adhérents du SYDELA en faveur de la transition énergétique relèvent d'une activité constitutive d'un service public industriel et commercial qui nécessite la création d'un budget annexe assujetti à la TVA.

Le Comité syndical, décide, à l'unanimité :

- **De créer un budget annexe dénommé « TRANSITION ENERGETIQUE » dont les caractéristiques seront les suivantes :**
 - **Budget annexe de nature industrielle et commerciale,**
 - **Soumis à la nomenclature M4,**
 - **Création au 1er mars 2022,**
 - **Avec autonomie financière,**
 - **Assujettissement à la TVA ; ledit budget étant géré en HT**
- **D'autoriser le Vice-Président délégué aux finances à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services fiscaux,**
- **D'autoriser le Vice-Président délégué aux finances à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

